



AB HOLDING

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 33, Rue des Tilleuls
73460 FRONTENEX

799 697 669 RCS CHAMBERY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 01 JANVIER 2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, et le PREMIER JANVIER, au siège social de la société AB HOLDING,

Monsieur Antoine BAUDIN,

Demeurant 63 Chemin du Mirantin – 73400 MERCURY

Propriétaire de la totalité des 200 parts de 50 euros composant le capital social de la Société AB HOLDING,

Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert siège social,
- Pouvoirs en vue des formalités.
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de FRONTENEX (73460) 33, Rue des Tilleuls à NOTRE DAME DES MILLIERES (73460) 271, Route du Moutonnet à compter du 1^{er} janvier 2024.

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à NOTRE DAME DES MILLIERES (73460) 271, Route du Moutonnet »

Le reste de l'article sans changement.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

AB